

10^{ème} ASSEMBLÉE DU PERSONNEL DE L'OFFICE MÉDICO-PÉDAGOGIQUE (OMP)

– lundi 7 mai 2012 –

CP-OMP : <http://www.cp-omp.info/cp/>

RÉSOLUTION

Le personnel de l'OMP, réuni en Assemblée le 7 mai 2012,

- **a entendu** ses délégué-e-s à la commission du personnel de l'OMP (CP-OMP) lui rendre compte de ses activités et a remercié ses délégué-e-s pour le travail fourni ;
- **a pris note avec inquiétude** de la description par ses délégué-e-s du déroulement des séances avec la direction de l'OMP qui montre un mépris envers les représentant-e-s élu-e-s du personnel. En un an et demi, la direction de l'OMP n'a pas été en mesure de répondre aux multiples questions posées par la CP-OMP et portées par elle à l'ordre du jour des séances avec la direction, ni de tenir compte des sujets et positions venant des organisations du personnel. Pire, la CP-OMP a été mise devant le fait accompli et a servi injustement de caution à la direction, par exemple concernant les grilles horaires demandées au personnel, en prétendant que les solutions trouvées étaient le fruit d'une négociation avec la CP-OMP. Ce peu de considération donne la désagréable impression que les séances entre la CP-OMP et la direction de l'OMP servent d'alibi.
- **invite** en conséquence la direction de l'OMP à respecter les formes liées à la concertation, ainsi que les avis du personnel transmis par la CP-OMP ;
- **exige** que la CP-OMP, appuyée par les organisations syndicales, soit considérée comme l'interlocuteur privilégié et incontournable pour toutes les questions qui concernent le personnel.

De plus, l'Assemblée du personnel :

- **rappelle** qu'elle s'oppose en l'état à toute forme d'annualisation du temps de travail ;
- **rappelle** la nécessité de convertir les temps de décharge administrative des actuels responsables d'institution en postes et d'obtenir les ressources afin de procéder aux engagements afin de rompre avec la logique de faire appel à des remplaçant-e-s pour ces temps de travail ;
- **refuse** toute implication des responsables d'institutions dans la procédure des entretiens d'évaluation et de développement du personnel (EEDP) ;
- **s'oppose** à toute velléité de mise en place de responsables pédagogiques dans les regroupements de classes spécialisées ;
- **s'oppose** au projet de cahier des charges des responsables thérapeutiques si leur part de temps de travail consacré à l'encadrement n'est pas équitablement compensée par du personnel supplémentaire ;
- **exige** une vraie consultation sur les projets de cahiers des charges de responsables pédagogiques et thérapeutiques et attend qu'un projet de mandat clair soit soumis à la CP-OMP ;
- **exige** le respect et le maintien de la pluralité des modèles de prise en charge développés par les équipes dans les CMP, seule à même de répondre à la diversité des besoins des enfants, des familles et de leur assurer une égalité de traitement.

Enfin, l'Assemblée du personnel :

- **demande** à ce que les avis du personnel transmis soient considérés et à être informée des projets en cours préalablement à leur mise en route ;
- **soutient** pleinement le mouvement de grève du 10 mai prochain et invite les collègues à y participer.

L'Assemblée demande à la direction de l'OMP qu'elle prenne position sur les 9 revendications qui précèdent avant le 10 septembre 2012, date de la prochaine Assemblée du personnel. Cette Assemblée se déterminera en fonction des réponses de la direction de l'OMP étant précisé que l'Assemblée du 7 mai 2012 prévise d'ores et déjà des mesures de lutte.

L'Assemblée demande encore que cette résolution soit spécifiquement adressée au conseiller d'Etat chargé du DIP, M. Charles Beer, afin qu'il prenne connaissance des graves dysfonctionnements qui empêchent la commission du personnel de l'OMP de fonctionner correctement.

RÉSOLUTION adoptée à l'unanimité (une abstention)

Assemblée du personnel de l'OMP

Société pédagogique genevoise (SPG)
case postale 5434 – 1211 Genève 11

Syndicat des services publics (SSP/Vpod)
6, Terreaux-du-Temple – 1201 Genève

Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT)
case postale 3987 – 1211 Genève 3